

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-854

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ONETECH TELECOM sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement 58 rue des Bouchers à l'occasion du stationnement d'un véhicule nacelle pour accéder à un boîtier fibre en façade,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **03 novembre 2026**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie le 03 novembre 2026** :

- Rue des Bouchers sur la partie comprise entre le n°39 et 45, au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues **sera interdit du 02 novembre 2026 au 03 novembre 2026** :

- Rue des Bouchers sur les emplacements de stationnement situés entre le n°39 et 45, au droit des travaux.

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ONETECH TELECOM.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze octobre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

